

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue avec l'Association de la Fondation Etudiante - Avenant n°3

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) a pour but la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité, notamment dans les quartiers en difficulté. Elle a pour projet de lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, dans ces quartiers, en créant des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes en général et pour les étudiants en particulier.

Pour Dijon métropole, le pilier cohésion sociale du contrat de ville 2015-2022 a pour orientation stratégique de concourir à la réussite éducative des jeunes en soutenant notamment les parents dans leur fonction éducative. Il vise plus particulièrement à soutenir les parents les plus fragiles des Programmes de Réussite Éducative dans la mise en œuvre de parcours individualisés pour leurs enfants.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée entre l'État, Dijon métropole, la Ville de Dijon, et l'AFEV, pour la période 2021-2022 afin de sécuriser le partenariat entre ces trois collectivités et l'association.

Parmi les actions soutenues par les partenaires dans cette convention, figurent le mentorat, l'action des volontaires en résidence scolaire dans les établissements scolaires de Dijon métropole et le dispositif d'Accompagnement Vers la Lecture au bénéfice d'enfants de dernière année de maternelle et de CP, issus des quartiers Politique de la Ville dijonnais (avenant n°1 à la convention pour ce dernier dispositif).

La Caisse des Écoles Publiques de la Ville de Dijon, au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE), a souhaité, pour l'année 2023, se joindre aux signataires de ladite convention, afin de soutenir le dispositif d'Accompagnement Vers la Lecture porté par l'association (avenant n°2).

L'association a proposé à la ville de Dijon de mettre en place des Kolocations A Projets Solidaires (KAPS) dont elle a réalisé une étude de préfiguration afin d'en évaluer la faisabilité et les conditions de mise en œuvre, financée dans le cadre de l'avenant 2 à la convention précitée.

Les Kolocations A Projets Solidaires permettent à des jeunes d'habiter en colocation dans les quartiers prioritaires de la Ville et de s'engager quotidiennement dans la création de lien social et la lutte contre les inégalités.

Suite aux résultats positifs de cette étude, l'association propose la mise en place du projet sur le quartier des Grésilles et les quartiers limitrophes (Montmuzard, Université, Mansart ...).

La ville de Dijon souhaite soutenir la mise en place dudit projet à hauteur de 15 000 € dans le cadre du Contrat de Ville 2015 - 2023, sous réserve que les autres partenaires concernés apportent également leur soutien financier (Cité Éducative de Dijon, DDETS, CAF 21, Région Bourgogne Franche-Comté, Grand Dijon Habitat, CROUS Bourgogne Franche-Comté).

La convention n°21-119 du 3 février 2021 est donc complétée par l'avenant n°3 annexé à la présente délibération.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens, à conclure avec Dijon Métropole, l'AFEV, l'État, la Ville de Dijon et la Caisse des Écoles Publiques de la Ville de Dijon pour l'année 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 37

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN